



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14/09/2022

LA LOI MONTAGNE PASSE BIEN AUPRÈS DES AUTOMOBILISTES

Dans l'étude menée chaque année auprès de 2.500 conducteurs, le **Syndicat du Pneu et Gipa** analysent la perception qu'ont les automobilistes des mauvaises conditions de circulation et leurs connaissances en matière de réglementation et d'utilisation des pneumatiques. Elle a été lancée pour la première fois en 2019, c'est-à-dire avant la promulgation de la loi Montagne (entrée en vigueur en novembre 2021), permettant ainsi de mesurer l'évolution des ressentis et des comportements.

En dépit du risque perçu et des désagréments déjà vécus, une conduite à risque assumée par une majorité de conducteurs

Même quand les conditions climatiques sont difficiles, seuls 37% des conducteurs se déclarent en insécurité. Les hommes sont plus confiants au volant que les femmes qui avouent pour 46% d'entre elles ne pas se sentir en sécurité sur la neige ou le verglas contre 29% seulement pour les hommes.

Pour autant, 54% des conducteurs ont déjà subi un désagrément dû à une situation climatique difficile. Le report de déplacement est le plus courant d'entre eux (un tiers des interrogés). Plus grave, 17% déclarent avoir déjà perdu le contrôle de leur véhicule sur une chaussée enneigée ou verglacée. En termes de difficultés, les Franciliens se situent au-dessus de la moyenne nationale. 42% déclarent être restés bloqués dans un embouteillage dû aux mauvaises conditions climatiques. Les réponses obtenues sont hélas rigoureusement les mêmes d'année en année.

9 conducteurs sur 10 affirment être bien informés du risque de rouler avec des pneus mal adaptés à la météo (+11 points par rapport à 2021). 8 sur 10 estiment bien connaître les différences entre pneus Été, Hiver et 4 saisons (+16 points par rapport à 2021).

De fait, l'équipement en pneus hiver ou toutes saisons est perçu comme utile par 64% des conducteurs et par 85% de ceux qui se déplacent occasionnellement en zone montagneuse (au moins 2 à 3 fois par an). Pour autant, les pneus hiver et 4 saisons ne représentent que 26% des ventes en France en moyenne. Début d'explication : 60% des conducteurs interrogés sont convaincus de rouler avec des pneus Toutes saisons. Rappelons que ces derniers ne représentent que 13% des ventes en moyenne en France (Source SPP/GfK 2022).

La loi Montagne encore assez méconnue par de nombreux conducteurs

La loi Montagne est très bien accueillie, 9 conducteurs sur 10 estiment que c'est une bonne initiative de la part des pouvoirs publics. L'avis est un peu plus favorable encore en zone blanche (haute montagne), et chez les gros rouleurs. Son entrée en vigueur en 2021 n'a pas fait varier les opinions. 82% des automobilistes pensent que la loi contribuera à fortement réduire les accidents et 81% à limiter le blocage des routes. Ils ne sont que 11% à penser que la loi sera sans effet.

La communication sur le sujet n'a pas été vaine. En juin 2022, 75% des conducteurs (+ 23 points vs 2021) savaient que la loi existait. Seuls 18% des conducteurs habitant dans les zones concernées n'en ont jamais entendu parler. La période d'obligation du port ou de la détention d'équipements hiver (du 1er novembre au 31 mars) est assez bien identifiée. 73% savent quand elle débute et 62% lorsqu'elle se termine.



En revanche, les territoires concernés par l'application de la loi sont encore évalués de façon approximative. 31% des automobilistes résidant dans un des départements concernés pensent qu'elle ne s'y applique pas. Petite satisfaction, ils étaient 44% en 2021 !

Seul un tiers des conducteurs déclare avoir déjà vu le panneau d'entrée et de sortie de zone réglementée (B58 et B59) sur le bord d'une route. La proportion grimpe à 61% pour les conducteurs qui se déplacent occasionnellement en zone montagneuse (au moins 2 à 3 fois par an). La compréhension du panneau est malgré tout sans ambiguïté pour les interrogés : 13% seulement n'ont pas fait le lien avec la loi montagne

La loi Montagne fait évoluer les comportements d'achat

Les recommandations des professionnels (38%) et les informations lues ou vues dans les médias (34%) ont convaincu : 17% des conducteurs ont déjà modifié leur équipement pneumatique et, 18% envisagent de le faire cette année. Les moins de 35 ans, ceux se déplaçant souvent en montagne et en zone blanche sont les plus enclins à s'équiper. Contre toute attente, ce sont les Franciliens qui ont été les plus nombreux et les plus prompts à s'équiper (26%) ainsi qu'à envisager de le faire (19%).

L'équipement en pneu Toutes saisons (56%) et Hiver (47%) a été nettement préféré à la détention de chaînes (26%) et chaussettes (15%). Conscients de la difficulté à les installer, seuls 17% des automobilistes résidant dans un département de montagne ont opté pour des chaînes.

« Malgré une communication erratique en début de saison, la loi Montagne a attiré l'attention des automobilistes sur l'intérêt d'un équipement adapté pour la conduite en hiver. Nous sommes heureux que le travail de pédagogie que nous avons effectué avec l'appui des médias tout au long de l'hiver dernier ait contribué à l'amélioration de la sécurité et de la mobilité » **Dominique Stempf, Président du Syndicat du pneu**

Consulter l'infographie complète de l'étude

Pour tout savoir sur la loi montagne et les équipements adaptés, consultez notre site d'information : <https://pneu-hiver.com>

A propos du Syndicat des Professionnels du pneu

Le Syndicat des Professionnels du Pneu existe depuis 1929 et compte plus de 1300 groupes et sociétés membres. L'organisation regroupe les réseaux de distribution de pneumatiques, les acteurs internet spécialisés, les manufacturiers, les importateurs et les grossistes ainsi que de nombreux fabricants d'équipements et prestataires de services impliqués sur le secteur du pneumatique. Le SPP représente l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France.

Contacts Presse :

Dominique Stempf (Président) Tel : 06 48 15 85 62

dominique.stempf@syndicatdupneu.org

Régis Audugé (Directeur Général) Tel : 06 87 69 72 44

r.auduge@syndicatdupneu.org

SPP - SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU

Syndicat professionnel régi par les lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920, conformément au livre II du Code du travail

SIRET : 784 408 734 00035 Code APE 9411Z Activités des organisations patronales et consulaires

89, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris Tél : 01 43 45 96 96

www.syndicatdupneu.org